

Situation : 22.07.2021

## **Informations générales du Ministère des affaires sociales et de l'intégration de la Hesse concernant le coronavirus**

### **1. Quelle est la situation actuelle ?**

L'Institut Robert Koch (RKI) évalue régulièrement l'impact sur la santé de la population face au nouveau virus en Allemagne. L'évaluation actuelle des risques est publiée par le RKI sous

[https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges\\_Coronavirus/Risikobewertung.htm](https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikobewertung.htm)

**Pour la Hesse, le gouvernement du Land de la Hesse a décidé** : afin de ne pas compromettre les succès obtenus jusqu'à présent dans la lutte contre le coronavirus, plusieurs mesures de protection contre l'infection continuent de s'appliquer dans de nombreux domaines de la vie. Toute personne est tenue de se comporter de manière à ne pas s'exposer et à ne pas exposer les autres à des risques d'infection évitables.

### **2. Où est-ce que je peux trouver des informations générales complémentaires sur le coronavirus en Hesse ?**

Vous trouverez les informations actuelles en consultant la page web du Ministère des Affaires sociales et de l'intégration de la Hesse à l'adresse suivante : [www.hessenlink.de/2019ncov](http://www.hessenlink.de/2019ncov) ainsi que sur les sites du RKI (Institut Robert Koch), de l'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control) ou de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Le Ministère des Affaires sociales et de l'intégration de la Hesse et le Land de la Hesse ont créé des lignes directes d'information gratuites pour les citoyennes et les citoyens hessois(es).

- L'accessibilité pour tous les domaines, à l'exception du secteur «santé» se fait aux mêmes horaires que ceux du service en ligne public de la chancellerie :
- Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00, le vendredi de 8h00 à 15h00 (pas le week-end).
- Le secteur santé (y compris les questions relatives aux mesures de quarantaine) est accessible le lundi de 8h00 à 20h00 et du mardi au dimanche de 9h00 à 15h00.

Pour des raisons techniques, la **Hotline 0800-5554666** ne peut pas être appelée à partir de l'étranger. Afin de pouvoir répondre en particulier aux questions des personnes revenant de voyage, le **numéro d'appel de la chancellerie 0611-32111000** est mis à la disposition des citoyens.

Le menu déroulant permet de se connecter **le lundi de 8h00 à 20h00 et du mardi au dimanche de 9h00 à 15h00** à la rubrique « Gesundheit/Santé » de la Hotline Corona. Les citoyennes et les citoyens peuvent également contacter leur service de santé responsable si elles/ils ont des questions. Les coordonnées se trouvent ici : <https://tools.rki.de/PLZTool/>.

### **3. Que puis-je faire moi-même à titre préventif pour rester en bonne santé ?**

Les citoyennes et les citoyens sont priés de respecter urgemment les mesures de protection - y compris celles contre la grippe -, notamment les règles d'hygiène suivantes :

- Se laver régulièrement et soigneusement les mains (y compris les enfants et les adolescents)
- Tousser ou éternuer uniquement dans un mouchoir en papier ou dans le coude (y compris les enfants et les adolescents)
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle après chaque utilisation
- Ne pas se serrer la main, pas d'accolades/pas de bises sur la joue
- Ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux avec les mains (surtout après avoir tenu des barres de maintien dans les bus ou des poignées de porte qui ont été touchées par beaucoup de personnes, mais aussi les poignées de porte à la maison)
- Nettoyer/désinfecter régulièrement le smartphone, le téléphone portable, la tablette, etc.
- D'une manière générale, n'utiliser que ses propres verres et couverts
- Éviter systématiquement les rassemblements de personnes.

### **4. Comment me comporter en cas de symptômes ?**

Si vous ressentez des symptômes tels que de la toux, de la fièvre ou une insuffisance respiratoire, vous devez :

- appeler votre médecin de famille ou
- appeler le 116-117 (numéro de téléphone du service du médecin de garde).

Ces services verront ensuite avec vous si une infection par le nouveau coronavirus est probable et établiront en cas de suspicion fondée la suite du diagnostic et le traitement à suivre.

En cas d'urgence médicale, veuillez appeler directement le numéro 112.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site  
<https://www.infektionsschutz.de/>

À l'heure actuelle, de nombreuses fausses informations circulent sur les réseaux sociaux. Pour votre propre information, ne tenez compte que des sources indiquées ci-dessus.

Vous trouverez le texte juridique complet de l'ordonnance relative à la protection de la population contre les infections par le coronavirus SARS-CoV 2 (Ordonnance relative à la protection contre le coronavirus - CoSchuV) du 22 juin 2021 dans sa version en vigueur ainsi que les ordonnances qui l'accompagnent à l'adresse suivante : <https://www.hessen.de/fuer-buerger/corona-hessen/verordnungen-und-allgemeinverfuegungen>